



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC
11 Laurier St./ 11 rue, Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0A1 / Noyau 0A1
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet IR Camera	
Solicitation No. - N° de l'invitation W6369-140068/A	Date 2013-11-12
Client Reference No. - N° de référence du client W6369-140068	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$PV-940-63872	
File No. - N° de dossier pv940.W6369-140068	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2013-12-23	Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST
F.O.B. - F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input checked="" type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Hooper, Marlyn	Buyer Id - Id de l'acheteur pv940
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-2702 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-3814
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Specified Herein Précisé dans les présentes	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Scientific, Medical and Photographic Division / Division de l'équipement scientifique, des produits photographiques et pharmaceutiques
11 Laurier St./ 11 rue, Laurier
6B1, Place du Portage
Gatineau, Québec K1A 0S5

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des soumissions
3. Demandes de renseignements - en période de soumission
4. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat
2. Attestations additionnelles exigées avec la soumission

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Clauses et conditions uniformisées
4. Durée du contrat
5. Responsables
6. Paiement
7. Instructions relative à la facturation
8. Attestations
9. Lois applicables
10. Ordre de priorité des documents
11. Clause du guide des CCUA
12. Instructions pour l'expédition - livraison à destination

Liste des annexes

Solicitation No. - N° de l'invitation

W6369-140068/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

pv940W6369-140068

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv940

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W6369-140068

Annexe A Besoin / Base de paiement
Annexe B Spécifications Obligatoire
Annexe C Liste Complete des Directeurs

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité

Cette demande de soumissions ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'annexe A.

2.1 Besoin optionnel

Le soumissionnaire accorde au Canada l'option irrévocable de se procurer une (1) session de formation en vertu des mêmes conditions, aux prix et aux taux établis dans le contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

3. Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat*

(<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2013-06-01) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : soixante (60) jours
 Insérer : quatre-vingt dix (90) jours

1.1 Clauses du guide des CCUA

B1000T

Condition du matériel

2007-11-30

2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqué à la page 1 de la demande de soumissions.

3. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention " exclusif " vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention " exclusif " feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

4. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur dans la province de l'Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

- Section I : Soumission technique (une (1) copie papier et une (1) copie électronique sur CD)
 Section II : Soumission financière (un (1) exemplaire)
 Section III: Attestations (un (1) exemplaire)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- (a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- (b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

1.1 Section I : Soumission technique

Ce qui suit s'applique au besoin et les soumissionnaires doivent fournir les renseignements demandés dans leur soumission, s'il y a lieu:

1.1.1 Produits offerts

Le soumissionnaire doit indiquer la marque et le numéro de modèle des produits offerts (préciser les composantes qui font partie du système) :

Nom du fabricant : _____

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

W6369-140068/A

pv940

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W6369-140068

pv940W6369-140068

Numéro de modèle ou de la pièce : _____

Documentation jointe : Oui (____) Non (____)

1.1.2 Lieu de fabrication ou d'expédition

Le soumissionnaire doit indiquer le lieu de fabrication ou d'expédition des biens:

Emplacement : _____

Code postal : _____

1.1.3 Livraison

Bien que la livraison soit demandée pour le 31 mars 2014 au plus tard, le meilleur échéancier de livraison qui peut être offert par le soumissionnaire est le suivant : _____ .

1.1.8 Représentants

Le soumissionnaire doit fournir les renseignements relatifs à l'article 5.3, Représentants de l'entrepreneur de la partie 6, Clauses du contrat subséquent.

1.2 Section II : Soumission financière

Le soumissionnaire doit indiquer des prix unitaires fermes, rendu droits acquittés (DDP) (Ottawa, Ontario), Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément. Les frais de port à destination et tous les droits de douanes et taxes d'accise doivent être inclus dans le prix.

Un prix unitaire ferme doit être fourni pour chacune des périodes d'option, faute de quoi le soumissionnaire sera jugé non conforme et sa soumission sera rejetée.

1.2.1 Fluctuation du taux de change

C3011T

Fluctuation du taux de change

2010-01-11

1.3 Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

1.1 Évaluation technique

Toutes les propositions doivent être établies intégralement et comprendre toute l'information exigée dans la demande de propositions (DP), pour qu'on puisse en faire une évaluation complète. Si le besoin n'est pas comblé dans la proposition du soumissionnaire, elle sera jugée incomplète et sera rejetée. Il incombe au soumissionnaire de fournir toute l'information nécessaire pour garantir une évaluation complète et précise.

Facteurs d'évaluation

1. **BASE D'ÉTABLISSEMENT DES PRIX (OBLIGATOIRE)** : Les prix doivent être fermes, DDP rendu droits acquittés.
2. **CAPACITÉ DE SATISFAIRE AUX EXIGENCES TECHNIQUES (OBLIGATOIRE)** :

- a) Pour les articles définis par les spécifications :

On demande aux soumissionnaires de faire des renvois entre les critères techniques obligatoires figurant dans la présente et leur documentation technique à l'appui.

- b) Fourniture de la documentation technique à l'appui :

La documentation technique concernant la marchandise offerte doit accompagner la soumission à la date de clôture des soumissions.

Des brochures ou des données techniques DOIVENT être fournies pour permettre de vérifier si la soumission est conforme aux spécifications techniques obligatoires.

3. **CONFORMITÉ AUX CONDITIONS DE CETTE DEMANDE DE PROPOSITIONS (OBLIGATOIRE)**

4. Veuillez noter que les exigences du Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi peuvent s'appliquer - voir Parti 5 - Attestations.

1.1.1 Critères techniques obligatoires

Voir l'annex B

1.2 Évaluation financière

1. Le prix de la soumission la plus basse sera évalué comme suit :

- a) Les prix seront évalués en dollars canadiens, incluant les droits de douane (s'il y a lieu) et les taxes d'accise canadiens, et les taxes applicable exclues. Aux fins d'évaluation, les

soumissions reçues en devises étrangères seront converties en dollars canadiens en utilisant le taux de change annoncé par la Banque du Canada à la date de clôture des soumissions.

- b) Les prix seront évalués sur une base DDP (Ottawa, Ontario).
- c) à des fins d'évaluation des soumissions seulement, le prix total sera déterminé en ajoutant le coût de la quantité totale ainsi que le coût pour les articles optionnels.

2. Méthode de sélection

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix global le plus bas (incluant les articles optionnels) sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Pour qu'un contrat leur soit attribué, les soumissionnaires doivent fournir les attestations exigées et la documentation connexe. Le Canada déclarera une soumission non recevable si les attestations exigées et la documentation connexe ne sont pas remplies et fournies tel que demandé.

Le Canada pourra vérifier l'authenticité des attestations fournies par les soumissionnaires durant la période d'évaluation des soumissions (avant l'attribution d'un contrat) et après l'attribution du contrat. L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour s'assurer que les soumissionnaires respectent les attestations avant l'attribution d'un contrat. La soumission sera déclarée non recevable si on constate que le soumissionnaire a fait de fausses déclarations, sciemment ou non. Le défaut de respecter les attestations, de fournir la documentation connexe ou de donner suite à la demande de renseignements supplémentaires de l'autorité contractante aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe

- 1.1.1 En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés, respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Code de conduite et attestations - soumission, des instructions uniformisées 2003. La documentation connexe requise à cet égard, assistera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

2. Attestations additionnelles exigées avec la soumission

Solicitation No. - N° de l'invitation

W6369-140068/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

pv940W6369-140068

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv940

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W6369-140068

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

2.1 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » (<http://www.rhdcc.gc.ca/fra/travail/index.shtml>) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) - Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce contratbesoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

2.1 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits sous " l'annexe A ".

2.2 Besoin optionnel

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de se procurer une (1) session de formation en vertu des mêmes conditions, aux prix et aux taux établis dans le contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

L'autorité contractante peut se prévaloir de cette option dans un délai de trois (3) mois après l'attribution du contrat en envoyant un avis à l'entrepreneur.

2.3 Manuels

Une (1) copie papier et une (1) copie électronique des manuels d'utilisation du système (en anglais) doivent être fournies deux semaines avant la livraison du système.

Le manuel d'utilisation du système doit notamment comprendre une introduction et un aperçu, un guide d'installation, et des renseignements sur le fonctionnement, y compris l'étalonnage de la non-uniformité, et la mise à l'essai ainsi que des instructions concernant le dépannage des utilisateurs.

3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp>)achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

3.1 Conditions générales

2010A (2013-04-25) Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

4. Durée du contrat

4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le _____ (**à remplir au moment de l'attribution du contrat seulement**).

5. Responsables

5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Marlyn Hooper
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Direction des produits commerciaux et de consommation
11, rue Laurier
6A2, Phase III, Place du Portage
Gatineau (Québec) K1A 0S5
Téléphone : 819-956-2702
Télécopieur : 819-956-3814
Courriel : marlyn.hooper@pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit, par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

5.2 Responsable technique (**à remplir au moment de l'attribution du contrat seulement**)

Le responsable technique pour ce contrat est :

Name: _____
Téléphone : ____-_____
Télécopieur : ____-_____
Courriel : _____

Le responsable technique nommé ci-dessus représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

5.3 Autorité des marchés de DND (**à remplir au moment de l'attribution du contrat seulement**)

L'autorité des marchés de DND pour ce contrat est :

Solicitation No. - N° de l'invitation

W6369-140068/A

Amd. No. - N° de la modif.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W6369-140068

File No. - N° du dossier

pv940W6369-140068

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv940

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Name: _____
Téléphone : ____ - _____
Télécopieur : ____ - _____
Courriel : _____

L'Autorité des marchés du MDN est responsable de la gestion des contrats du MDN et pour l'autorisation de tous les travaux liés à ce contrat.

5.4 Représentant de l'entrepreneur (**remplir**)

Nom et numéro de téléphone de la personne responsable de ce qui suit :

Renseignements généraux

Nom : _____
No de téléphone : _____
No de télécopieur : _____
Courriel : _____

Suivi de la livraison

Nom : _____
No de téléphone : _____
No de télécopieur : _____
Courriel : _____

6. Paiement

6.1 Base de paiement - prix ferme

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix unitaires fermes précisés dans l'annexe A, selon un montant total de _____ \$ ((à **remplir au moment de l'attribution du contrat seulement**) Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.2 Clauses du guide des CCUA

C0100C	Vérification discrétionnaire - biens et(ou) services commerciaux	2010-01-11
H1000C	Paiement unique	2008-05-12
H1001C	Paiements multiples	2008-05-12

7. Instructions pour la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé " Présentation des factures " des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

2. Les factures doivent être distribuées comme suit :

- a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
- b) Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé " Responsables " du contrat.
- c) Un (1) exemplaire doit être envoyé au consignataire.

8. Attestations

8.1 Conformité

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

9. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur dans la province de *l'Ontario*, Canada et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) 2010A (2013-04-25) les conditions générales - biens (complexité moyenne);
- c) Annexe A , Besoin / Base de Payment;
- d) Annexe B , Spécifications Obligatoire;
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (inscrire la date de la soumission),

11. Clauses du guide des CCUA

B1501C	Appareillage électrique	2006-06-16
A9062C	Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes	2011-05-16
A9068C	Règlements concernant les emplacements du gouvernement	2010-01-11
A2000C	Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)	2006-06-16

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

W6369-140068/A

pv940

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W6369-140068

pv940W6369-140068

A2001C

Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger) 2006-06-16

12. Instructions pour l'expédition - livraison à destination

1. Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés :

rendu droits acquittés (DDP) Ottawa, Ontario selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.
2. L'entrepreneur devra assumer tous les frais de livraison et d'administration, les coûts et risques de transport, ainsi que de dédouanement, en plus de verser les droits de douane et les taxes.

ANNEXE A**BESOIN / BASE DE PAYMENT**

Le ministère de la Défense nationale a besoin d'une (1) caméra à infrarouges de moyenne longueur d'onde et d'une caméra à infrarouges de grande longueur d'onde, avec une option permettant d'offrir une séance de formation à au plus cinq (5) utilisateurs.

Chaque système de caméra à infrarouges doit comprendre ce qui suit :

- la caméra à infrarouges qui couvre la partie requise du spectre électromagnétique;
- une lentille à triple champ de vision (TFOV);
- un enregistreur informatique de données à haute vitesse sur bâti;
- les câbles requis;
- le logiciel requis de collecte de données de la caméra;
- un conteneur de transport résistant aux intempéries.

Les systèmes de caméra à infrarouges doivent être conformes aux spécifications minimales énoncées l'annexe B:

Item	Description	Qty	Unit of Issue	Firm Unit Price
1	Système de caméra à infrarouges de moyenne longueur d'onde, conformément aux spécifications obligatoires énoncées l'annexe B	1	EA	\$
2	Système de caméra à infrarouges de grande longueur d'onde, conformément aux spécifications obligatoires énoncées l'annexe B	1	EA	\$

OPTION

Item	Description	Qty	Unit of Issue	Firm Unit Price
1	La formation doit être offerte à au plus cinq (5) utilisateurs et doit porter sur ce qui suit : l'aperçu du système; les aspects techniques pertinents et la configuration du système; l'utilisation de chacune des caméras à infrarouges (y compris la correction de non-uniformité et l'étalonnage de champ), du système de stockage et du logiciel; le dépannage pour les utilisateurs.	1	Session	\$

Le soumissionnaire doit fournir un plan de formation avec sa proposition.

Solicitation No. - N° de l'invitation

W6369-140068/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W6369-140068

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

pv940W6369-140068

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv940

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEXE B**SPÉCIFICATIONS OBLIGATOIRES**

Les spécifications techniques doivent démontrer la conformité des systèmes de caméra IR proposés aux spécifications connexes ci-dessous. Elles doivent aussi contenir des graphiques détaillés des fonctions de transfert de modulation des deux caméras IR dotées des lentilles TFOV (champ de vision triple), ainsi que la sensibilité de leurs détecteurs. De plus, elles doivent inclure l'information sur la moyenne des temps de bon fonctionnement (MTBF) et le délai d'exécution (DE) moyen des deux caméras IR. Ces deux termes sont définis ci-dessous.

MTBF : La moyenne des temps de bon fonctionnement est le temps moyen entre deux pannes de système qui nécessitent l'envoi de la caméra IR à l'entrepreneur aux fins de réparation.

DE : Le délai d'exécution moyen est le temps moyen nécessaire pour réparer le système et le retourner au propriétaire.

1.0 Spécifications techniques d'un système à caméras infrarouge de moyenne longueur d'onde (MWIR)

- 1.1 Le système doit comporter jusqu'à quatre (4) temps d'intégration contrôlables par l'utilisateur, allant au moins de 10 μ s à 5 s.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

- 1.2 Le système doit comprendre une correction de la non-uniformité sur demande.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

- 1.3 La caméra doit être refroidie par un dispositif de refroidissement interne (c.-à-d. un refroidisseur de type Stirling est acceptable).

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

- 1.4 Le système doit avoir une valeur de résolution thermique de mesure (NETD) de moins de 20 mK.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

- 1.5 La résolution minimale en pixels doit être de 640 x 512.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

- 1.6 La gamme spectrale minimale doit être de 3 μ m à 5 μ m.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

- 1.7 La gamme dynamique minimale doit être de 14 bits.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

- 1.8 La fréquence d'image complète minimale doit être de 125 Hz.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

- 1.9 Le système doit avoir une sortie gigabit Ethernet (Giga Ethernet) et une sortie de données numériques CameraLink.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

- 1.10 Le système doit avoir une sortie vidéo analogique en continu en temps réel synchronisée avec le débit de sortie de données numériques de la connexion Giga Ethernet ou de la connexion CameraLink.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

- 1.11 La sortie vidéo ne doit pas comporter de logo d'entreprise.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

- 1.12 Le système doit avoir des connexions de type IRIG, Sync In et Sync Out.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

- 1.13 Le système doit comporter deux jeux de câbles de sortie vidéo analogique d'au moins 50 pi.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

- 1.14 Le système doit comporter deux jeux de câbles de commandement et de contrôle d'au moins 50 pi.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

- 1.15 Le système doit permettre l'utilisation de divers filtres IR.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

- 1.16 Le système doit être une caméra MWIR à ouverture de F/4.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

- 1.17 Le système doit être tout à fait compatible avec l'objectif TFOV à ouverture de F/4 de la caméra Phoenix provenant de Teledyne Optimum Optical Systems, n° de pice 22396.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

1.18 Le système doit fonctionner à l'extérieur, dans les conditions suivantes :

1.18.1 une plage de température de -20° C à +35° C;

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

1.18.2 une plage d'humidité sans condensation de 0 à 95 %;

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

1.18.3 des environnements maritimes qui contiennent un aérosol de sel de mer.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

1.19 Le système doit comporter un enregistreur portatif et informatisé de données à haute vitesse monté sur bâti qui peut être mis en réseau (protocole de contrôle de transmission/protocole Internet [TCP/IP]).

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

1.20 La carte vidéo et/ou les cartes de série de l'enregistreur de données haute vitesse doivent pouvoir être installées dans un ordinateur commercial.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

1.21 L'entrepreneur doit fournir le logiciel d'exploitation de collecte de données de la caméra. Le logiciel doit permettre de saisir, de traiter et d'analyser les collectes IR.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

1.22 Aux fins de continuité des affaires, le logiciel d'exploitation de collecte de données de la caméra doit pouvoir être transféré aux ordinateurs du MDN.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

1.23 Le système doit être fourni avec deux conteneurs d'expédition portables par deux personnes et résistants aux intempéries conçus pour expédier de façon sécuritaire la caméra MWIR avec l'objectif TFOV, ainsi que l'enregistreur de données avec les câbles du système de caméra MWIR.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

2.0 Spécifications techniques d'un système à caméras infrarouge de grande longueur d'onde (LWIR)

2.1 Le système doit comporter jusqu'à quatre (4) temps d'intégration contrôlables par l'utilisateur, allant au moins de 0,2 µs à 20 ms.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

2.2 Le système doit comprendre une correction de la non-uniformité sur demande.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

2.3 La caméra doit être refroidie par un dispositif de refroidissement interne (c.-à-d. un refroidisseur de type Stirling est acceptable).

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

2.4 Le système doit avoir une valeur de résolution thermique de mesure (NETD) de moins de 35 mK.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

2.5 La résolution minimale en pixels doit être de 640 x 512.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

2.6 La gamme spectrale minimale doit être de 8 µm à 9,5 µm.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

2.7 La gamme dynamique minimale doit être de 14 bits.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

2.8 La fréquence d'image complète minimale doit être de 115 Hz.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

2.9 Le système doit avoir une sortie Giga Ethernet et une sortie de données numériques CameraLink.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

2.10 Le système doit avoir une sortie vidéo analogique en continu en temps réel synchronisée avec le débit de sortie de données numériques de la connexion Giga Ethernet ou de la connexion CameraLink.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

2.11 La sortie vidéo ne doit pas comporter de logo d'entreprise.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

2.12 Le système doit avoir des connexions de type IRIG, Sync In et Sync Out.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

- 2.13 Le système doit comporter deux jeux de câbles de sortie vidéo analogique d'au moins 50 pi.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

- 2.14 Le système doit comporter deux jeux de câbles de commandement et de contrôle d'au moins 50 pi.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

- 2.15 Le système doit permettre l'utilisation de divers filtres IR.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

- 2.16 Le système doit comporter une caméra à ouverture de F/2.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

- 2.17 L'objectif TFOV doit avoir la même ouverture de F/# que la caméra.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

- 2.18 L'objectif TFOV doit utiliser la combinaison suivante de longueurs focales :

2.18.1 60 mm, 180 mm et 500 mm, ou

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

2.18.2 50 mm, 150 mm et 500 mm.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

- 2.19 Le système doit fonctionner à l'extérieur, dans les conditions suivantes :

2.19.1 une plage de température de -20 °C à +35 °C;

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

2.19.2 une plage d'humidité sans condensation de 0 % à 95 % ou mieux;

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

2.19.3 des environnements maritimes qui contiennent un aérosol de sel de mer.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

- 2.20 Le système doit comporter un enregistreur portatif et informatisé de données à haute vitesse monté sur bâti qui peut être mis en réseau (TCP/IP).

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

- 2.21 La carte vidéo et/ou les cartes de série de l'enregistreur de données haute vitesse doivent pouvoir être installées dans un ordinateur commercial (COTS).

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

- 2.22 L'entrepreneur doit fournir le logiciel d'exploitation de collecte de données de la caméra. Le logiciel doit permettre de saisir, de traiter et d'analyser les collectes IR.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

- 2.23 Aux fins de continuité des affaires, le logiciel d'exploitation de collecte de données de la caméra doit pouvoir être transféré aux ordinateurs du MDN.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

- 2.24 Le système doit être fourni avec deux conteneurs d'expédition portables par deux personnes et résistants aux intempéries qui sont conçus pour expédier de façon sécuritaire la caméra LWIR avec l'objectif TFOV, ainsi que l'enregistreur de données avec les câbles du système de caméra LWIR.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

Solicitation No. - N° de l'invitation

W6369-140068/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W6369-140068

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

pv940W6369-140068

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv940

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEXE C

LISTE COMPLETE DES AFFILIÉS (Instructions, clauses et conditions uniformisées partie 2)

Nom

Position

_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____